

Thème : La réforme en droit des sûretés

Date : Vendredi 7 avril 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Identification des modifications du régime des sûretés (sûretés réelles et personnelles).
- Identification des nouvelles garanties (cession de créance en pleine propriété à titre de garantie)

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- La réforme des sûretés personnelles
- La réforme des sûretés réelles.

➤ **Moyens pédagogiques :** intervention orale interactive et communication de supports pédagogiques, conseils opérationnels.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Frédéric LEPLAT, Avocat au barreau de Lille, Maître de conférences à l'Université de Rouen

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.